



COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} septembre 2021 à 20h30

1/ Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mr Julien GERLAND secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu valant procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2021 :

Le compte-rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

3/ Chemin de randonnée Mépillat – Pontremple :

Le conseil valide l'inscription du chemin de randonnée Mépillat - Pontremple de 13.5km au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

4/ Terrains de la gravière - convention de mise à disposition :

Le conseil accepte les termes de la convention précaire et désigne Monsieur Roméo LARME, exploitant agricole, occupant précaire. Mr le Maire est autorisé à signer ladite convention.

5/ Frais de chauffage pour l'hiver 2021/2022 – Logements communaux :

Le conseil municipal reconduit les charges de chauffage pour l'hiver 2021/2022 des logements du haut aux écoles à 900€. Le versement de ces sommes est admis en 10 fois, réparti d'octobre 2021 à juillet 2022, soit pour les locataires 90€ par mois.

6/ Rentrée Scolaire 2021/2022 :

Mme Dominique PETITJEAN, 3^{ème} adjointe au maire, rappelle que la totalité des classes de maternelle est à Lescheroux suite à la fermeture de la classe de Mantenay-Montlin. L'agent travaillant auparavant à Mantenay-Montlin est réaffecté à la cantine de Lescheroux. Toutes les ATSEMS exerceront à Lescheroux.

L'effectif du RPI s'élève à 215 élèves dont 75 domiciliés à Lescheroux.

7/ Attribution du logement n°3 de la cure – T1 / Mme Annie SPREAFICO :

Le conseil municipal accepte de louer ledit logement à Mme Annie SPREAFICO, à partir du 04/10/2021, en spécifiant que la location est de 164.49€ mensuelle, révisable au 1^{er} juillet de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

Prochaine réunion du conseil le 12/10/2021